

3 boucliers municipaux pour faire face aux crises

Les effets de crises impactent considérablement les ménages, les entreprises et les collectivités : la forte hausse des coûts de l'énergie et la raréfaction des ressources, le retour de l'inflation à des niveaux jamais atteints depuis des décennies, et des épisodes de sécheresse qui ont des conséquences sur la disponibilité et l'utilisation de la ressource en eau.

Pour faire face à chacune de ces crises, la Municipalité a proposé au Conseil Municipal réuni le 19 octobre 2022, la mise en place de **3 « boucliers »** constitués de mesures concrètes :

- un bouclier énergétique communal pour lutter contre l'inflation des coûts de l'énergie,
- un bouclier solidaire communal pour lutter contre les effets de l'inflation sur les ménages modestes,
- un plan de préservation de la ressource en eau.

Bouclier énergétique

Maîtriser les dépenses d'énergie

La consommation exponentielle résultant de l'évolution de nos modes de vie, l'épuisement des sources d'énergie fossiles (pétrole, gaz, charbon...) non renouvelables et polluantes, et la reprise économique mondiale post-crise sanitaire, auxquels s'ajoutent aujourd'hui les effets de la guerre en Ukraine, entraînaient déjà une hausse des prix de l'énergie, qui depuis n'ont cessé de croître.

Anticipant la **crise énergétique** qui frappe l'Europe aujourd'hui, la Ville a mis en œuvre dès 2021 des **mesures concrètes** visant à maîtriser et **réduire ses dépenses et consommations énergétiques** :

- Dès 2013 : **remplacement des menuiseries** des bâtiments municipaux et de toutes les écoles
- Depuis 2015 :
 - **installation d'éclairages LED** dans les bâtiments municipaux (piscine, équipements sportifs, écoles...)
 - **Rénovation et isolation des toitures** des bâtiments municipaux
- Depuis 2018 :
 - développement du programme « SOLAMAD » visant à l'installation de **panneaux photovoltaïques** sur les toitures d'une vingtaine de bâtiments municipaux
 - construction d'une **chaufferie bois et d'un réseau de chaleur** permettant d'alimenter plusieurs bâtiments municipaux
- En 2020 : élaboration d'un **marché public global de performance énergétique d'éclairage public**

Autant de mesures qui portent déjà leurs fruits mais nécessitent d'être complétées et accélérées.

Un plan(s) d'action technique

En complément et dans la continuité des mesures déjà mises en œuvre par la Ville, la Municipalité déploiera une série d'actions dans l'objectif et **l'obligation de réduire ses consommations**, mais aussi de **développer les énergies renouvelables**.

Ainsi l'ensemble des points d'éclairage public sera équipé en LED en 2023. La Municipalité a en effet décidé **d'accélérer la rénovation de l'éclairage public**. À court terme, une modulation de l'intensité lumineuse sera appliquée en fonction des heures de la nuit. Le déploiement de LED sera aussi poursuivi et achevé dans les bâtiments municipaux qui ne sont pas encore équipés. Ces derniers feront l'objet d'une étude de faisabilité en vue de l'installation de pompes à chaleur.

Enfin, le déploiement du plan « SOLAMAD » sur les 2 sites potentiellement les plus producteurs sera mené en 2023. Ainsi, dès le printemps 2023, démarrera **l'installation de panneaux photovoltaïques** sur le complexe sportif Claude Dhinnin et le pôle technique municipal.

Pour rappel, contraction de « Solaire » et de « La Madeleine », le plan « SOLAMAD » vise à l'installation de 6 700 m² de panneaux photovoltaïques répartis sur 21 bâtiments municipaux dans l'optique de **produire localement 40% de la consommation en électricité de la Ville**.

Adapter nos usagers

Collectivités, entreprises, particuliers... la crise énergétique touche chacun d'entre nous sans distinction. C'est donc à chacun d'entre nous d'agir sur nos consommations et sur nos habitudes.

Dans ce cadre, la Ville a décidé de mettre en place des **mesures concrètes aux effets immédiats pour limiter ses dépenses et donc préserver les ressources énergétiques**.

Ainsi, la température sera baissée de 1°C dans les équipements municipaux, excepté dans les écoles, les crèches et les bâtiments abritant des activités pour les aînés.

Les plages horaires de chauffage seront aussi réajustées et l'utilisation de chauffage d'appoint interdite. Les usagers des bâtiments (agents, Éducation Nationale et associations via un contrat d'engagement) seront **impliqués dans la réduction de la consommation énergétique**, notamment en veillant à l'extinction systématique des éclairages en cas d'inoccupation et à l'arrêt de tous les appareils électriques en période d'inutilisation (multiprises avec interrupteurs, dispositifs programmables...).

Les éclairages extérieurs de mise en valeur des façades des bâtiments municipaux, ainsi que les illuminations festives de fin d'année seront éteints à compter de 21h.

La piscine municipale fermera quant à elle ses portes pendant 2 semaines consécutives l'été et 2 semaines lors des fêtes de fin d'année. Les fermetures temporaires de ce bâtiment très « énergivore » permettront de réaliser de réelles économies.

Enfin, une **démarche de sensibilisation** sera conduite auprès de tous les Madeleinois. Dans ce cadre, la Ville propose un guide des éco-gestes pour fournir tous les conseils nécessaires afin de réduire ses consommations et ses factures. Ce guide éco-gestes a été inséré dans le [MAGdeleine de novembre 2022](#) et vous pouvez le consulter et le télécharger en ligne.

Bouclier solidaire communal

Le retour de l'inflation pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages, particulièrement dans les foyers les plus fragiles, déjà impactés par les hausses des prix de l'énergie depuis 1 an.

Pour lutter précisément contre ces hausses, la Ville a décidé, lors du Conseil Municipal du 13 octobre 2021, la création d'un **chèque énergie communal exceptionnel d'un montant de 100€**, venant en complément du chèque énergie délivré par l'État.

La Ville a décidé d'intensifier son engagement en faveur des plus fragiles par le déploiement d'un bouclier solidaire madeleinois.

Celui-ci est constitué de mesures qui viennent compléter celles déjà existantes, pour soutenir les habitants les plus vulnérables et les aider à faire face aux dépenses du quotidien, d'alimentation, de biens de première nécessité et d'énergie.

rgba(255,255,255,1)

Aides alimentaires et biens de première nécessité

Pour faire face à l'augmentation constatée du nombre de bénéficiaires des bons « alimentation et hygiène », mais aussi relever le niveau de ces aides, la Ville attribuera au [Centre Communal d'Action Social](#) une subvention complémentaire.

Les bons solidaires habituels (chaussures...) seront aussi complétés par des bons textiles et des bons permettant l'achat de petit matériel du quotidien (vaisselle...)

Ces **nouveaux bons** seront fléchés prioritairement vers des structures et enseignes madeleinoises. De manière à garantir un repas complet par jour à chaque enfant et d'aider les familles confrontées à la baisse du pouvoir d'achat, **le 1^{er} tarif du repas en restauration scolaire sera abaissé à 1€** (réservé et non réservé) pour les enfants des familles madeleinoises les plus fragiles (quotient familial inférieur à 310€), à compter du 7 novembre 2022 et jusqu'au dernier jour des vacances scolaires de l'été 2023.

Énergie : aider les habitants

La hausse des prix de l'énergie accentuant le phénomène de précarité énergétique des ménages, en particulier des plus modestes, **la Ville a souhaité reconduire le dispositif de chèque énergie communal d'un montant de 100€, à destination des bénéficiaires du chèque énergie national.**

Pour aider tous les habitants, commerçants et agents municipaux à réduire leur facture d'énergie, la Ville a lancé une **procédure d'achat groupé d'énergies**, en partenariat avec une entreprise spécialisée dans le courtage en énergie.

Les meilleures offres qui seront proposées distingueront des critères tarifaires et environnementaux (énergie verte, biogaz). Ces derniers s'inscrivent dans le souhait partagé de la Ville et de [la Métropole Européenne de Lille](#) d'engager le territoire dans une démarche de développement durable, au regard de la consommation d'énergie et de la sensibilisation à la maîtrise de celle-ci, en lien avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la MEL.

Vous êtes intéressé ? [Un formulaire est disponible jusqu'au 15 janvier 2023](#) pour vous permettre de vous faire recenser.

Plus d'informations auprès du service transition écologique au 03 20 12 79 75.

Plan Municipal de Préservation de la Ressource en Eau « PREAU »

rgba(255,255,255,1)

Préserver la ressource en eau

Depuis le 12 mai 2022, [le département du Nord](#) fait l'objet de mesures progressives de restriction de l'usage de l'eau, en réponse à une situation de sécheresse marquée.

En effet, les faibles précipitations ainsi que les températures élevées ont fortement pesé sur les débits des cours d'eau et les milieux naturels qui y sont liés. Le département, et donc le territoire de [la Métropole Européenne de Lille](#), sont encore placés en **alerte sécheresse**.

Le [GIEC \(Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat\)](#) s'accorde sur l'origine humaine du réchauffement planétaire et projette, pour les prochaines décennies en France métropolitaine, **un réchauffement compris entre 1,5°C et 3°C. Cette projection ne sera pas sans effet sur la ressource en eau, modélisant l'augmentation de l'évapotranspiration et la diminution des débits annuels moyens.**

La production d'eau de la MEL provient à hauteur de 46% de la nappe de la craie au sud de la Métropole (l'une des plus grandes nappes phréatiques européennes), et de 18% de la nappe des calcaires carbonifères partagée avec la Belgique. 64% de nos ressources en eau sont ainsi d'origine souterraine. Le delta de 36% provient de la Lys.

Depuis 2016, les niveaux bas de ces ressources ont régulièrement conduit à la prise d'arrêtés réglementant les usages de l'eau.

Pour mettre en œuvre des mesures concrètes pour préserver nos ressources en eau, en réduisant les consommations, et en déployant massivement la récupération des eaux de pluie sur les bâtiments municipaux, **la Ville a décidé de lancer un Plan Municipal de Préservation de la Ressource en Eau**, baptisé « PREAU », et reposant sur trois axes.

« PRÉAU » : un plan municipal pour protéger l'eau

Pour sensibiliser tous les publics sur la problématique de la ressource en eau, des expositions interactives et des visites seront organisées. Des messages d'information et de pédagogie seront aussi largement diffusés sur les canaux municipaux de communication.

Pour **accompagner au mieux les habitants et les associations dans les changements de comportement**, plusieurs actions seront menées :

- distribution de kits hydro-économes

- prêt d'un pack "Eco énergie" via l'outillothèque,
- encouragement à la participation à des défis et ateliers
- diffusion d'un guide des écogestes (relié à ce magazine)
- augmentation de l'aide financière municipale pour l'achat/installation d'un récupérateur d'eau
- nouvelle subvention à l'achat de toilette sèche pour les particuliers

Des actions seront aussi menées sur le domaine public et dans les bâtiments communaux . Ainsi, la Ville fera appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour étudier la faisabilité et définir une stratégie d'investissement à réaliser sur le patrimoine communal, en vue de collecter et stocker la ressource en eau et d'améliorer son infiltration.

Les services municipaux achèveront l'installation de **systèmes hydro-économes au niveau des différents points d'eau des bâtiments municipaux**. Les démarches de baisse de consommation d'eau pour l'arrosage des espaces verts seront poursuivies et les eaux de vidange de la piscine municipales seront réutilisées pour le nettoyage des rues.

De **nouveaux mobiliers urbains récupérant les eaux pluviales** seront aussi prochainement testés. Enfin, des pratiques vertueuses en matière de préservation de la ressource en eau seront diffusées aux porteurs de projets de construction et d'aménagement, en lien avec la démarche « d'Arcologie » initiée par la Ville.

QUELQUES CHIFFRES

Le prix du gaz a augmenté de +290% entre les 2èmes trimestres 2021 et 2022 avec un pic à 130€/MWh en mars 2022.

Le pris de gros de l'électricité a augmenté de +2000%.

rgba(255,255,255,1)

À télécharger

Fichier

[Guide des éco-gestes \(.pdf - 1.72 Mo\)](#)

Lire aussi

[La Madeleine Écow'acteur](#)

[Transition écologique : la Ville vous aide !](#)

Publié le 21 novembre 2022